
JB's TREK
MATTERHORN
ULTRAKS
REGLEMENT
2027
ZERMATT, SWITZERLAND
AUFLAGE 1
WWW.MATTERHORN-ULTRAKS.CH
JB's TREK PROTEIN BARS
ZERMATT MATTERHORN
NORQAIN
SWISS MADE WATCHES
COMP RESS PORT
SCOTT

1. GÉNÉRALITÉS 4
2. PARTENARIATS 4
3. PARCOURS 4
3.1. Itinéraires de remplacement 4
3.2. Balisage du parcours 4
4. COURSE 5
4.1. EXTREME 5
4.2. VERTINIGHT 5
4.3. SKY 5
4.4. MOUNTAIN 5
4.5. ACTIVE 5
4.6. RELAY by Loyco 5
4.7. Course des enfants 6
5. LIMITES DE TEMPS 6
5.1. Principe 6
5.2. Modifications des parcours ou de la limite de temps 7
5.3. Tableau des limites de temps 7
6. POSTE DE RAVITAILLEMENT 7
7. CONDITIONS DE PARTICIPATION 7
7.1. Participation 7
7.2. Âge minimum 7
7.3. Conditions particulières pour la course EXTREME 8
8. CATÉGORIES 9
8.1. Aperçu des courses principales 9
8.2. Aperçu des courses pour enfants 10
9. INSCRIPTION 11
9.1. Frais d'inscription 11
9.2. Date limite d'inscription 11
9.3. Nombre de participant·e·s limité 11
9.4. Modification ou annulation de la participation 12
9.5. Annulation de la course 12
10. ÉQUIPEMENT 13
10.1. Pour toutes les courses sauf les exceptions mentionnées ci-dessous 13
10.2. Course EXTREME 13
10.3. Course VERTINIGHT 14
10.4. Bâtons 14
11. RÈGLES DE LA COURSE 14
11.1. Départ et chronométrage 14
11.2. Port du dossard 14
11.3. Comportement sur le parcours 14

11.4. Abandon ou disqualification 15
11.5. Lutte contre le dopage 15
11.6. Pénalités 15
11.7. Objection 16
12. RÉSULTATS ET REMISE DES PRIX 16
12.1. Résultats 16
12.2. Remise des prix 16
12.3. Prix spéciaux 17
13. ORGANISATION ET COMITÉ DE COURSE 17
13.1. Organisation 17
13.2. Comité de la course 17
14. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES 17
15. DONNÉES PERSONNELLES 18
16. DROITS D'IMAGE ET UTILISATION À DES FINS PUBLICITAIRES 18
16.1. Généralités 18
16.2. Prestataire de services photographiques Sportograf 19

1. GÉNÉRALITÉS

Le TREK Matterhorn Ultraks est une course de montagne avec classement individuel qui a lieu chaque année à Zermatt. La première édition de la course a eu lieu en 2013 ; la prochaine aura lieu du vendredi, 20 au dimanche 22 août 2027.

Le TREK Matterhorn Ultraks est organisé par Ultraks SA avec le soutien de la commune de Zermatt et de Zermatt Tourisme.

2. PARTENARIATS

La course EXTREME est une étape officielle des Merrell *Skyrunner® World Series* internationales (http://www.skyrunnerworldseries.com/) avec le statut "Official Stage of the 2027 Merrell® Skyrunner World Series".

Une éventuelle annulation de cette série n'aurait aucun impact sur la tenue du TREK Matterhorn Ultraks.

3. PARCOURS

Les plans et profils détaillés des différentes distances sont disponibles sur le site web, sur la sous-page correspondant à chaque parcours.

Le départ et l'arrivée de toutes les courses (à l'exception de la VERTINIGHT) ont lieu sur Ultraks Plaza sur Obere Matten à Zermatt.

Les longueurs et les dénivelés varient en fonction des sources. Le tableau suivant donne les meilleures estimations pour chaque parcours :

	Longueur	**DIFFÉRENCE DE NIVEAU**
ACTIVE	20 km	1'083 m
MOUNTAIN	32 km	2'000 m
SKY	49 km	3'600 m
EXTREME	26 km	3'066 m
VERTINIGHT	4,9 km	691 m / 9 m

Attention ! *Ne te fie pas exclusivement aux indications de ta montre. En fonction du brouillard et d'autres facteurs, des écarts allant jusqu'à 5 % sont possibles. Sur un trajet de 49 km, il peut donc y avoir un écart de plus de 2 kilomètres.*

3.1. Itinéraires de remplacement

Si une ou plusieurs des courses ne peuvent pas avoir lieu sur les parcours prévus en raison des conditions météorologiques ou de modifications des exigences des autorités, des parcours de remplacement seront proposés dans la mesure du possible. L'organisateur se réserve le droit d'apporter des modifications à tout moment.

3.2. Balisage du parcours

Des informations sur le balisage du circuit seront mises en ligne ultérieurement.

4. COURSE

4.1. EXTREME

- Longueur estimée : 26 km
- Dénivelé montée/descente : 3'066 m
- Heure de départ : Vendredi, 8h 00 (sous réserve de modifications)
- Mode de départ : Départ en masse

4.2. VERTINIGHT

- Longueur estimée : 4,9 km
- Dénivelé montée : 691 m, descente : 9 m
- Heure de départ : Vendredi, 20h 45 (sous réserve de modifications)
- Mode de départ : Départ en masse

4.3. SKY

- Longueur estimée : 49 km
- Dénivelé montée/descente : 3'600 m
- Heure de départ : Samedi, 7h 00 (sous réserve de modifications)
- Mode de départ : Par blocs d'environ 200 coureur·se·s

4.4. MOUNTAIN

- Longueur estimée : 32 km
- Dénivelé montée/descente : 2'000 m
- Heure de départ : Samedi, 9h 30 (sous réserve de modifications)
- Mode de départ : Par blocs d'environ 200 coureur·se·s

4.5. ACTIVE

- Longueur estimée : 20 km
- Dénivelé montée/descente : 1'083 m
- Heure de départ : Dimanche, 8h 30 (sous réserve de modifications)
- Mode de départ : Par blocs d'environ 200 coureur·se·s

4.6. RELAY by Loyco

Le TREK Matterhorn Ultraks propose, en collaboration avec Loyco, une course de relais sur le parcours MOUNTAIN.

Les spécifications et conditions de la course MOUNTAIN s'appliquent en conséquence également pour la course RELAY.

4.6.1. Relais

La course RELAY est organisée par équipes de trois coureur·se·s :

	Point de départ - relais/point d'arrivée	***Longueur***	***Dénivelé en montée***	***Dénivelé de la descente***
Coureur·se 1	Zermatt - Sunnegga	7.5 km	665 m	10 m
Coureur·se 2	Sunnegga - Furi (via Riffelalp)	10.4 km	389 m	810 m
Coureur·se 3	Furi - Zermatt (via Schwarzsee)	14.1 km	946 m	1'180 m

4.6.2. Composition des barèmes

Les équipes peuvent être composées librement (femmes et/ou hommes).

La seule condition est que chaque participant·e soit âgé·e d'au moins 18 ans (année de naissance 2010) et soit employé·e de la même entreprise.

Un seul classement est établi par équipe. Il y a un classement pour les équipes masculines et mixtes et un classement pour les équipes exclusivement féminines.

4.7. Course des enfants

Pour les enfants, deux courses sont proposées, en fonction de la tranche d'âge.

4.7.1. SUPER WOLLI

- Longueur : 2'600 m
- Dénivelé : 151 m
- Heure de départ : Vendredi, 17h 45 (sous réserve de modification)
- Mode de départ : Départ en masse

a. Catégories d'âge :

Catégorie	Année de naissance
Garçons / Filles 1	2013 - 2014
Garçons / Filles 2	2015 - 2016
Garçons /Filles 3	2017 - 2018

4.7.2. WOLLI

- Longueur : 900 m
- Dénivelé : 17 m
- Heure de départ : Vendredi, 17h 30 (sous réserve de modifications)
- Mode de départ : Départ en masse

a. Catégories d'âge :

Catégorie	Année de naissance
Garçons / Filles 4	2019 - 2020
Garçons / Filles 5	2021 - 2022

Les enfants peuvent être accompagnés d'un adulte sur le parcours WOLLI.

5. LIMITES DE TEMPS

5.1. Principe

Le TREK Matterhorn Ultraks est une course où des limites de temps sont appliquées pour le confort et la sécurité des participant·e·s.

Les limites de temps s'appliquent de manière identique à tous les blocs de départ et se réfèrent à des horaires fixes. Un départ plus tardif dans un bloc suivant n'entraîne donc aucune prolongation du temps disponible.

5.2. Modifications des parcours ou de la limite de temps

En cas de mauvais temps et pour des raisons de sécurité, l'organisateur se réserve le droit d'arrêter la course en cours, d'adapter les parcours et/ou les points de contrôle ainsi que de modifier le temps limite. La décision est prise par le comité de course et est irrévocable.

5.3. Tableau des limites de temps

Les limites de temps détaillées sont disponibles sur le site web, sur la sous-page de chaque parcours.

6. POSTE DE RAVITAILLEMENT

Les postes de ravitaillement peuvent être consultés sur le site internet, sur la sous-page dédiée aux parcours respectifs. Les coureur·se·s ne peuvent recevoir de l'aide de tiers que dans la zone autour des postes de ravitaillement officiels. Toute autre assistance externe ne sera pas acceptée. Le non-respect de cette règle entraînera une pénalité pour chaque infraction. Pour la catégorie EXTREME, les règles officielles de la Merrell Skyrunner® World Series s'appliquent.

7. CONDITIONS DE PARTICIPATION

7.1. Participation

A l'exception du RELAY, toutes les courses sont des courses individuelles.

7.2. Âge minimum

La participation est ouverte à toute personne remplissant les conditions d'âge suivantes :

- VERTINIGHT
  à partir de l'année de naissance 2013 et plus âgés
- ACTIVE
  à partir de l'année de naissance 2011 et plus âgés
- MOUNTAIN, SKY, EXTREME et RELAY
  à partir de l'année de naissance 2009 et plus âgés
- WOLLI ET SUPERWOLLI
  Voir le point 4.7.

Pour les personnes mineures, une autorisation écrite des parents est demandée. Le formulaire correspondant peut être téléchargé sur le site web, et doit être rempli et signé et remis lors de la remise des dossards.

L'organisateur se réserve le droit de décider des cas exceptionnels.

7.3. Conditions particulières pour la course EXTREME

En raison de la difficulté technique du parcours, les participant·e·s à la course EXTREME doivent avoir une expérience de la course en montagne.

Les participant·e·s doivent être capables de se déplacer de manière autonome en haute montagne, hors des sentiers et des chemins, et par mauvais temps et/ou brouillard.

Avant de confirmer l'inscription, les organisateurs vérifient minutieusement les justificatifs demandés.

La direction de la course se réserve le droit de refuser l'accès à la course. Dans ce cas, les participant·e·s qui le souhaitent se verront garantir une place dans l'une des autres courses.

Une éventuelle différence serait remboursée. La décision du comité de course est irrévocable.

8. CATÉGORIES

8.1. Aperçu des courses principales

	EXTREME	MOUNTAIN SKY	ACTIVE	VERTINIGHT
Hommes U20	2008 - 2009	2008 - 2009	2008 - 2011	2008 - 2013
Hommes M20	1998 - 2007	1998 - 2007	1998 - 2007	1998 - 2007
Hommes M30	1988 - 1997	1988 - 1997	1988 - 1997	1988 - 1997
Hommes M40	1978 - 1987	1978 - 1987	1978 - 1987	1978 - 1987
Hommes M50	1977 ou plus âgé	1968 - 1977	1968 - 1977	1968 - 1977
Hommes M60+		1967 ou plus âgé	1967 ou plus âgé	1967 ou plus âgé
Femmes U20	2008 - 2009	2008 - 2009	2008 - 2011	2008 - 2013
Femmes W20	1998 - 2007	1998 - 2007	1998 - 2007	1998 - 2007
Femmes W30	1988 - 1997	1988 - 1997	1988 - 1997	1988 - 1997
Femmes W40	1978 - 1987	1978 - 1987	1978 - 1987	1978 - 1987
Femmes W50	1977 ou plus âgé	1968 - 1977	1968 - 1977	1968 - 1977
Femmes W60+		1967 ou plus âgé	1967 ou plus âgé	1967 ou plus âgé

8.2. Aperçu des courses pour enfants

	WOLLI	SUPERWOLLI
Garçons / Filles 1		2013 - 2014
Garçons / Filles 2		2015 - 2016
Garçons / Filles 3		2017 - 2018
Garçons / Filles 4	2019 - 2020	
Garçons / Filles 5	2021 - 2022	

9. INSCRIPTION

9.1. Frais d'inscription

Prix en francs suisses par personne (frais GoActive, frais de carte de crédit et TVA 2,5% inclus)

	Les 200 premières inscriptions par course	201e - 500e inscription par course	À partir de la 501e inscription
ACTIVE	79.-	99.-	109.-
MOUNTAIN	129.-	139.-	149.-
SKY	149.-	159.-	179.-
EXTREME	149.-	149.- [1]	
VERTINIGHT	39.-	39.-	49.- [2]
RELAY *(par équipe)*	300.- [3]		
WOLLI et SUPER WOLLI	10.-		

9.2. Date limite d'inscription

La date limite d'inscription pour un dossard personnalisé est fixée au dimanche, 8 août 2027 à minuit, sous réserve des places disponibles.

Pour les inscriptions effectuées entre le 9 et le 18 août, le dossard ne sera plus personnalisé. À partir du 18 août à 12h 00 (midi), les inscriptions en ligne seront fermées.

Tu pourras encore t'inscrire sur place à partir du jeudi, 19 août à 16h 00, à condition que la catégorie ne soit pas complète et qu'il reste des dossards de réserve disponibles.

9.3. Nombre de participant·e·s limité

Le nombre d'inscriptions est limité par course :

ACTIVE : 1'700
MOUNTAIN : 1'300
RELAY : 75 équipes
SKY : 1'100
EXTREME : 250
VERTINIGHT : 400
WOLLI : 150
SUPER WOLLI 150

[1] Seules 250 places sont disponibles (dont 220 pour le public)

[2] À partir du 1er juillet 2027

[3] Maximum 75 équipes

9.4. Modification ou annulation de la participation

9.4.1. Modification du choix de l'itinéraire

- Dans la mesure où des places sont disponibles, un·e coureur·se peut modifier son choix de parcours gratuitement jusqu'au 8 août à minuit.
- En cas de changement de parcours, la différence entre le prix au moment de la première inscription et les frais d'inscription en vigueur le jour du changement, devra être réglé ultérieurement.
- Si le prix payé initialement est supérieur aux frais d'inscription du nouveau parcours après le changement, le·la participant·e n'a droit à aucun remboursement ni aux prestations supplémentaires de l'ancienne catégorie de parcours.
- Il n'est pas possible de transférer le dossard à une autre personne.
- Les modifications d'inscription vers une autre catégorie sont possibles sur place, à condition que la catégorie ne soit pas complète et qu'il reste des dossards de réserve.

9.4.2. Assurance annulation

En option, une assurance annulation peut être souscrite lors de l'inscription en ligne. Cette protection couvre exclusivement le remboursement des frais d'inscription dans les cas conformes aux CGV.

9.5. Annulation de la course

9.5.1. Raisons

- Si la course est annulée par l'organisateur pour des raisons de sécurité, d'une catastrophe naturelle ou en cas de force majeure (hors pandémie), les frais d'inscription ne seront pas remboursés.
- Si la course est annulée par l'organisateur pour des raisons autres que celles liées à la sécurité, une catastrophe naturelle ou en cas de force majeure, les frais d'inscription seront intégralement remboursés.

  Il est précisé qu'aucun remboursement ne sera effectué en cas de modification du parcours ou d'interruption pour des raisons de sécurité (notamment en cas d'intempéries), de non-respect des temps limites, de changement de jour pendant le week-end de course ou en cas de force majeure.

9.6. *Kit de départ*

Chaque participant·e inscrit a droit aux prestations suivantes :

- Un dossard qui permet au·à la coureur·se, en cas d'abandon ou en cas de descente après la course VERTINIGHT, d'utiliser les remontées mécaniques pour le retour à Zermatt [4];
- Une puce électronique intégrée dans le dossard. Cette puce est jetable et ne doit pas être rendue ;
- Ravitaillement pendant la course aux postes de ravitaillement officiels le long du parcours ;
- Prestation sanitaire pendant la course et à l'arrivée ;
- Ravitaillement à l'arrivée après la course ;
- Un (1) repas après la course

4 Cela ne concerne en aucun cas la ligne Täsch-Zermatt.

- Accès aux installations sanitaires ;
- Consigne à bagages (transport à l'arrivée de la VERTINIGHT) ;
- Un t-shirt de finisher ;
- Une médaille commémorative ;
- Douches à distance de marche de la ligne d'arrivée.

Les enfants ont droit aux prestations suivantes :

- Dossard avec puce jetable
- Une médaille souvenir incluse dans les frais d'inscription

Les participant·e·s doivent prendre en charge toutes les prestations non mentionnées (notamment le parking, le train Täsch-Zermatt, l'hébergement et les autres repas).

10. ÉQUIPEMENT

10.1. Pour toutes les courses sauf les exceptions mentionnées ci-dessous

- Aucun équipement obligatoire n'est demandé par le comité de course, sauf pour l'EXTREME (voir point 10.2) et la VERTINIGHT (voir point 10.3).
- Les participant·e·s sont libres d'emporter ce qu'ils souhaitent pour la course. Il est toutefois vivement recommandé d'étudier les prévisions météorologiques afin de prendre le départ en fonction des conditions météorologiques (téléphone portable, t-shirt à manches longues et couverture de survie doivent être emportés).
- Il est recommandé d'étudier attentivement les emplacements des postes de ravitaillement afin de calculer au mieux le ravitaillement et les boissons entre les différents postes.
- Nous attirons ton attention sur le fait qu'il n'y a pas de gobelets aux postes de ravitaillement (sauf à l'arrivée de la VERTINIGHT). Tu dois donc apporter ton propre gobelet.

10.2. Course EXTREME

L'organisation demande aux coureur·se·s de s'équiper comme suit :

- Veste coupe-vent à manches longues (imperméable en cas de pluie)
- Couverture de survie
- Des micro-crampons (voir un exemple sur l'image)



Lors de la course, la section à parcourir avec les micro-crampons est clairement indiquée et surveillée par les guides. Tout·e participant·e qui ne possède pas de micro-crampons ou qui ne les chausse pas dans cette section sera immédiatement disqualifié et ne pourra pas continuer la course.
De plus, la course EXTREME doit être conforme aux règles et règlements officiels des *Merrell Skyrunner® World Series* disponibles sur leur site Internet (https://www.skyrunnerworldseries.com/rules/). Merci de les lire attentivement.

10.3. Course VERTINIGHT

Une lampe frontale est nécessaire.

10.4. Bâtons

Les bâtons sont autorisés sur tous les parcours. Toutefois, la prudence est toujours de mise, notamment lors de la phase de départ. Il est recommandé de ne pas utiliser activement les bâtons pendant la phase de départ afin de ne pas gêner les autres participant·e·s – Fair-play !

11. RÈGLES DE LA COURSE

11.1. Départ et chronométrage

- Les courses EXTREME, VERTINIGHT ainsi que les courses enfants ont un départ en masse.
- Les autres courses démarrent par blocs. Les blocs sont composés d'environ 200-250 coureur·se·s et sont lancés avec des intervalles (de quelques minutes).
- Lors de l'inscription, les participant·e·s doivent indiquer leur temps de course estimé. Cela permet de placer les blocs de départ en fonction de la vitesse. S'il te plaît, communique ta performance réelle - fair-play !
- Seul un·e coureur·se du premier bloc peut remporter l'événement.
- Le bloc figurant sur le dossard est considéré comme obligatoire.

11.2. Port du dossard

- Chaque participant·e doit porter son dossard de manière bien visible sur la poitrine, sur le ventre ou sur la cuisse droite pendant toute la durée de la course.
- Sur présentation de leur dossard, les participant·e·s bénéficient de ravitaillements, de soins médicaux et d'un accès aux zones et installations réservées aux coureur·se·s (consigne à bagages, ravitaillement à l'arrivée, sas de départ, etc.).

11.3. Comportement sur le parcours

Les participant·e·s s'engagent à respecter toutes les règles et exigences découlant des dispositions du présent règlement, ainsi que les directives et instructions du comité de course.

L'attention est attirée en particulier sur les règles suivantes :

- Tou·te·s les participant·e·s doivent suivre le balisage du parcours.
- Les participant·e·s prennent - indépendamment de règles ou d'instructions explicites - les précautions nécessaires en raison des conditions du parcours et des conditions météorologiques, afin de ne pas mettre en danger leur propre personne, les autres participant·e·s, les représentants de l'organisation ou des tiers sur le parcours.
- Les participant·e·s doivent porter secours aux personnes en danger ou accidentées et signaler immédiatement tout accident au comité de course par téléphone ou prévenir un secouriste officiel sur le parcours (gilet orange). Le numéro de téléphone sera communiqué ultérieurement.
- Les participant·e·s doivent ouvrir la voie et laisser les autres les dépasser.
- Les coureur·se·s doivent protéger l'environnement. Aucun déchet ne doit être laissé sur le parcours.
- Toute forme d'assistance physique à un·e coureur·se est interdite (pousser, tirer, porter).

11.4. Abandon ou disqualification

- Un·e participant·e qui a des problèmes pendant la course peut abandonner de son plein gré ou être mis hors course sur décision du comité de course.
- Un·e participant·e ne peut abandonner qu'à un seul point de contrôle, sauf s'il·elle est blessé·e. Dans ce cas, il·elle doit suivre les instructions du comité de la course.
- Tou·te·s les participant·e·s qui n'atteint pas la limite de temps sera disqualifié et devra suivre les instructions du comité de course. En cas d'abandon anticipé ou de disqualification, aucun droit à remboursement ne sera accordé.

11.5. Lutte contre le dopage

L'organisateur exige des participant·e·s qu'ils·elles respectent en particulier l'intégrité et l'aspect éthique du sport. Toute forme de dopage est interdite.

Pour cette compétition, les statuts antidopage actuels de Swiss Olympic s'appliquent. Des contrôles antidopage peuvent être effectués. Les participant·e·s se soumettent aux règles antidopage de Swiss Olympic et reconnaissent les compétences exclusives de la Commission disciplinaire pour les cas de dopage de Swiss Olympic ainsi que du Tribunal Arbitral du Sport à Lausanne, à l'exclusion des tribunaux ordinaires (liste des substances dopantes).

La course EXTREME est soumise au règlement antidopage officiel des Merrell Skyrunner® World Series.

11.6. Pénalités

11.6.1. Généralités

- En cas de non-respect des règles par un·e participant·e, une pénalité est appliquée.
- Toutes les décisions concernant les pénalités sont prises par le comité de course. Elles sont irrévocables.

11.6.2. Aperçu des pénalités

Violation des règles	Pénalité infligée
• Non-respect des consignes de sécurité du comité de course • Pas de micro crampons dans la section marquée du parcours EXTREME • Test de dopage positif	• Disqualification
• Autres comportements contraires aux règles ou aux instructions	• Cinq minutes de pénalité par infraction (cumulables) • Disqualification en cas d'infraction grave • Exclusion possible du classement (pas de prix en espèces, etc.)

11.7. Objection

- Les réclamations éventuelles doivent être adressées par écrit au comité de course et au van de chronométrage au plus tard 15 minutes après l'arrivée du participant·e. Passé ce délai, aucune contestation n'est possible.
- Lors du dépôt d'un recours, une caution de 100 CHF doit être versée. Cette caution sera remboursée si l'opposition est acceptée. Si l'opposition est rejetée, l'organisateur conserve la caution.
- La décision du comité de course concernant un appel ne peut pas être contestée.

12. RÉSULTATS ET REMISE DES PRIX

12.1. Résultats

- Après la proclamation des résultats, un classement par catégorie est établi et publié sur le site Internet de la course.
- En cas d'abandon prématuré de la course, le classement est établi en fonction de l'ordre et de l'heure d'arrivée des participant·e·s au dernier point de contrôle.

12.2. Remise des prix

- Des prix sont prévus pour les courses suivantes :
  - aux trois premier·e·s coureur·se·s dans les catégories Overall hommes et Overall femmes
  - aux vainqueur·e·s des catégories d'âge hommes et femmes
  - aux trois premières équipes de la course RELAY
  - aux trois premiers enfants de chaque catégorie, filles et garçons

- Ces prix seront remis lors d'une cérémonie de remise des prix, dont l'heure exacte est indiquée dans le programme sur le site web.
- Pour recevoir un prix, la présence du·de la participant·e concerné·e à la cérémonie est nécessaire. Aucun prix ne sera envoyé.

12.3. Prix spéciaux

- Lors de l'EXTREME, les 10 premier·e·s coureur·se·s seront récompensé·e·s.
- Le prix de la course EXTREME s'élève à 6'000 EUR.

13. ORGANISATION ET COMITÉ DE COURSE

13.1. Organisation

La course TREK Matterhorn Ultraks est organisée par la société Ultraks SA.

13.2. Comité de la course

13.2.1. Composition

- L'organisateur désigne un comité de course.
- Les représentants officiels tels que les guides de montagne, les médecins et les bénévoles sur le circuit sont considérés comme des représentants du comité de la course.

13.2.2. Compétences

- Diriger la course, notamment en modifiant ou en interrompant le programme ou le parcours ;
- Application du règlement ;
- Fonction de jury en cas d'appel ;
- Décider des points non inclus dans le présent règlement si les circonstances l'exigent.

14. RESPONSABILITÉ ET ASSURANCES

- La participation à la course est sous l'entière responsabilité du coureur·se qui connaît et accepte les risques liés aux courses de montagne.
- En cas d'accident, le·la coureur·se déclare expressément dégager de toute responsabilité, dans toute la mesure permise par la loi, l'organisateur et toutes les personnes ou entités impliquées dans l'organisation, y compris, mais sans s'y limiter, les organes et le personnel de l'organisateur, les représentants autorisés, les entrepreneurs, les auxiliaires, y compris les bénévoles.
- Le·la participant·e doit être assuré·e à titre privé contre les accidents et autres dommages.
- Les frais de secours en cas d'accident ne sont pas à la charge de l'organisateur.
- En cas d'urgence, pour des raisons qui sont toujours dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux secours en montagne qui prennent alors la direction des opérations et mettent en place tous les moyens appropriés, y compris le sauvetage par hélicoptère. Les frais résultants de la mise en œuvre de ces moyens exceptionnels sont à la charge de la personne secourue, qui doit également prendre en charge les frais de son retour depuis le lieu d'évacuation. Il

appartient au·à la participant·e de préparer et de déposer un dossier auprès de son assurance privée dans les délais impartis.

- Si l'organisateur a dû prendre en charge directement les frais de sauvetage, ceux-ci lui seront remboursés par le·la participant·e ou par son assurance.

15. DONNÉES PERSONNELLES

En t'inscrivant au TREK Matterhorn Ultraks, tu acceptes que nous utilisions tes données pour les besoins de la course.

Tu peux à tout moment demander la rectification de tes données en envoyant un e-mail à info@matterhorn-ultraks.ch.

En t'inscrivant, tu acceptes que ton nom, ton prénom, ton année de naissance, ton lieu de résidence, ton numéro de dossard, ton temps de compétition et ton rang soient publiés dans les listes de départ et de classement de l'événement. Ce consentement est valable aussi bien pour la publication sur Internet, dans les médias imprimés, à la télévision et via les médias sociaux que pour l'affichage des listes et les annonces des speakers. Les photos et les films pris dans le cadre de notre course peuvent être utilisés à la télévision, sur Internet, dans nos propres supports publicitaires, dans des magazines et dans des livres, sans droit à rémunération.

Tu acceptes que les données mentionnées dans l'inscription soient utilisées dans le cadre de la manifestation et par les sponsors et tu garantis l'exactitude des informations fournies. Les données sont enregistrées par une machine. Elles sont effacées dès que le but pour lequel elles ont été collectées est atteint. Sans notification écrite de notre part (à l'adresse e-mail ou postale indiquée ci-dessus) jusqu'à une semaine avant l'événement, tes données personnelles telles que nom et prénom, adresse privée (rue, n°, code postal et ville), date de naissance, numéro de téléphone, et ton adresse e-mail peuvent être transmises à des partenaires ou sponsors (par ex. service photo et vidéo, uniquement adresses e-mail EXTREME de participant·e·s à Merrell Skyrunner® World Series) pour des prestations de service ou à des fins publicitaires sélectionnées en rapport avec l'événement de course.

16. DROITS D'IMAGE ET UTILISATION À DES FINS PUBLICITAIRES

16.1. Généralités

- Chaque participant·e autorise expressément l'organisateur ainsi que les partenaires et les médias à utiliser les images ou les vidéos de la course, y compris les prises de vue avant et après la course, sur lesquelles il·elle pourrait apparaître pendant sa participation au TREK Matterhorn Ultraks, sur tous les supports, y compris le matériel publicitaire et/ou les prospectus, dans le monde entier et pour la durée la plus longue prévue par les lois, règlements et contrats en vigueur, y compris les éventuelles prolongations de cette durée.
- La participation à la course ne confère pas aux participant·e·s le droit d'utiliser la course et/ou son nom à des fins publicitaires ou commerciales pour leur propre compte ou de céder ces droits à des tiers.
- Toute communication en dehors du cercle privé et des réseaux sociaux, se rapportant à l'événement ou utilisant des images de celui-ci, est exclue sans l'autorisation expresse et écrite de l'organisateur qui en fixe les conditions.

- Matterhorn Ultraks est une marque déposée.

16.2. Prestataire de services photographiques Sportograf

Pour la compétition, Sportograf Digital Solutions GmbH (web : www.sportograf.com) sera le partenaire média et le prestataire de services photographiques exclusif.

Sportograf collecte éventuellement des vidéos ou des photos sur lesquelles tu es personnellement reconnaissable. En t'inscrivant, tu donnes ton accord pour cela.

Sportograf utilise les données collectées lors des manifestations sportives pour remplir son obligation de prestataire de services photographiques découlant du contrat sous-jacent avec l'organisateur, ainsi que dans son propre intérêt économique, pour commercialiser des photos ou des vidéos de la manifestation aux participant·e·s intéressés via son site Internet www.sportograf.com.

Les données ne sont pas transmises à des sous-traitants. Pour la saisie des photos/films correspondants, nous faisons exclusivement appel à des photographes qui ont été instruits et engagés par Sportograf conformément au règlement général sur la protection des données de l'UE. Outre la recherche manuelle de photos à l'aide du lieu et de l'heure, une recherche à l'aide du numéro de dossard ou d'une photo (selfie) est également possible. Dans ce dernier cas, les caractéristiques anonymes et non personnelles des participant·e·s sont déterminées à l'aide d'un algorithme. La base juridique est constituée par nos intérêts légitimes susmentionnés conformément à l'article 6, paragraphe 1, de la directive sur la protection des données.

Règlement général sur la protection des données de l'Union européenne ("RGPD"). Il est possible de s'opposer au traitement.

Pour plus de détails sur le traitement de ces données personnelles et sur le droit d'opposition, veuillez consulter la déclaration de protection des données sur www.sportograf.com/de/privacy.

En cas de divergence dans le libellé des différentes versions du règlement, la version allemande du règlement fait foi.

L'organisateur se réserve le droit de modifier le règlement à tout moment.

L'organisateur TREK Matterhorn Ultraks

Version Novembre 2026